

Télécom Lille
Examen
Module A14
janvier 2016

Documents et calculatrices interdits

Ce QROC est composé de deux parties : une partie *Droit* et une partie *Gestion des ressources humaines*. Pour en faciliter la correction, il vous est demandé de répondre à ces deux parties sur des copies séparées.

A) Droit (20 points)

- 1) Définissez précisément les vices du consentement
- 2) L'obligation sous condition
- 3) Qui est le "gardien de la chose" ?
- 4) La tentative punissable en droit pénal

B) Gestion des ressources humaines (20 points)

Question 1 : Quels sont les effets sur l'emploi des Technologies de l'Information et de la Communication et du Numérique (6 points)

Question 2 : fluctuation de l'activité et effectifs (7 points)

- a) Détailler ce que sont les coûts d'entrée et les coûts de sortie
- b) Quelles sont les conséquences de l'existence de ces coûts sur l'ajustement des effectifs en fonction des fluctuations de l'activité ?

Question 3 : Y a-t-il des limites à la variabilisation et à l'individualisation des rémunérations ? (7 points)